

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

1^{ER} JUIN 2026

DATE D'AFFICHAGE

1^{ER} JUIN 2026

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 9

votants : 14

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, VENDREDI 5 JUIN A VINGT HEURES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : M. BARRIER, M. BELFORT, Mme COUET, Mme DESBOIS, Mme FRANSIOLI, M. LECERF, Mme LE DRÉAU, M. OLLIVIER, Mme TIREL

Absents excusés : Mme JODEAU-BELOTTI donne procuration à M. Fabien LECERF
M. DEGOULET donne procuration à Mme Sylvie LE DRÉAU
M. JOUSSE donne procuration à Mme Maud FRANSIOLI
Mme DEMAYA donne procuration à Mme Martine COUET
M. DEVAUX donne procuration à M. Cyrille OLLIVIER

Absent non excusé : M. Miguel FIMIEZ

Secrétaire de séance : Mme Lydia DESBOIS

5. Tarif pour le spectacle de Laurent Chandemerle

Délibération DE05-05062026

Mme le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le tarif qui sera appliqué au titre du droit d'entrée au spectacle de Laurent CHANDEMERLE. Le spectacle aura lieu le vendredi 2 octobre 2026 à 20h30.

Les recettes seront encaissées par la régie d'avance et de recettes de la commune.

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention, l'application d'un tarif unique de 10 euros.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 9 juin 2026

Le Maire
Martine COUET



La secrétaire de séance
Lydia DESBOIS

